

170/93
DP

MAROC REPRESSION

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC



LE SERVITEUR ZÉLÉ P 4 • UNE MORT ÉTRANGE P 4 • VIENNE : ÉTAPE IMPORTANTE P 6

Maroc Répression n° 124 Juin juillet 1993 — Prix public 25 F — Répondeur téléphonique 24h sur 24 : (1) 45 32 01 89

LETTRES DE PRISON

Les soussignés ex-sous-lieutenants des Forces armées royales du Maroc avons de graves problèmes de santé dus aux longues années de détention illégales.

Nous souffrons de troubles intestinaux, neuropathie périphérique, névrite optique, hémorroïdes, rhumatismes. Ainsi que d'une grave inadaptation à la vie. Ayant été condamnés à 4 ans de prison par le tribunal militaire de Kénitra (affaire Skirat), nous passâmes un an à la prison militaire puis un autre à la maison centrale de Kénitra. Le 7 août 1973, nous fûmes transférés au bagne de Tazmamart où nous devions survivre jusqu'au 15 septembre 1991 dans un cachot obscur sans soin sans aucune hygiène sans soleil et soumis à de sévères brimades de la part des gardiens ainsi qu'à la malnutrition. A la veille de notre libération (octobre 1991) on nous informa que nous étions graciés, qu'on allait s'occuper de nous afin de refaire notre vie et "d'oublier Tazmamart". Depuis lors, nous vivons dans une totale marginalisation et dans le besoin le plus absolu. Des requêtes furent envoyées à certains membres du gouvernement, le Premier ministre, le ministre du Travail, celui de la Santé, de l'Intérieur, de la Justice ainsi qu'au Conseil consultatif des droits de l'homme. Rien n'est entrepris pour nous. Impossible de trouver du travail dans le secteur privé pour diverses raisons dont notre âge, notre manque de formation, notre mauvaise santé

et la crainte des gens d'être taxés de sympathisants. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons et qui est la conséquence directe de presque deux décennies d'incarcération illégale.

Meknès, le 11 juin 1993



« Au début de l'année universitaire 1990-91, les étudiant(e)s de Cadi Ayad à Marrakech, avaient entamé une série de grèves pour qu'un dialogue soit ouvert avec leurs représentants sur leurs dossiers revendicatifs consistant

en l'amélioration des menus, douche chaude et assistance médicale. Mais l'administration de la cité a rejeté ces revendications. Ce qui a obligé le mouvement étudiantin, dans le cadre de l'UNEM (syndicat des étudiants) à organiser le 26 novembre 1991 une manifestation pacifique dans la cité universitaire. Les autorités ont fait appel aux forces de l'ordre qui ont effectué une répression d'une rare violence. Cette intervention s'est soldée par des blessures graves ainsi que par l'arrestation de nombre d'étudiants. Ce jour-là, je me rendais, comme d'habitude au restaurant de la cité pour prendre mon déjeuner. Une fois arrivé, j'ai vu que les étudiants couraient dans tous les sens. Et aussitôt que je me suis approché du restaurant, j'ai senti une grosse main qui s'abattait sur mon dos : c'était un flic. Il m'a amené dans

une salle où j'ai trouvé d'autres étudiants, puis, quelques heures plus tard, on nous a conduits au commissariat de la police, où je suis resté toute une nuit sans nourriture. J'ai passé la nuit allongé sur le sol, nu, et l'interrogatoire s'est déroulé sur cette manifestation à laquelle je n'avais même pas participé.

A la fin de mon séjour au commissariat, j'étais obligé de signer un procès-verbal dont j'ignorais le contenu.

Le 27 novembre 1991, j'étais présenté avec quatre autres étudiants devant le Procureur, qui m'a fait connaître l'accusation retenue contre moi :

"attroupement armé".

Le 8 novembre 1991, le procès débuta. J'ai essayé de dévoiler les accusations de la police et les différents sorts de tortures exercées sur moi. De même, les avocats ont mis en évidence les irrégularités et violations du droit commis depuis mon arrestation jusqu'à ma présentation au tribunal. Mais toutes les objections ont été systématiquement rejetées par la présidence de la cour.

Ainsi, la peine prononcée contre moi comptait 5 ans de prison ferme, peine qui a été réduite au cours du procès en appel à 2 ans et demi. Maintenant plus d'un an s'est écoulé et je continue à croupir dans une cellule à la prison civile de Marrakech. Je poursuis mes études universitaires et mes conditions de détention sont acceptables.

*Abdelmoula SEBBAR - n° d'écrou 95161
Prison civile de Marrakech*



VISITE OFFICIELLE

Dans l'édito du dernier numéro, nous avons prévu que le nouveau gouvernement français s'empresserait de dépêcher auprès du roi un de ses membres éminents. Ça n'a pas manqué : Juppé y est parti parler des droits de l'Homme en Yougoslavie ! Le jour même un détenu de droit commun, Lâaraj Lahcen, succombait, dans la prison de Kénitra, d'une crise d'épilepsie après avoir été amputé et laissé sans soin.

EDITO

Tous comptes faits

Tous comptes faits (voir dernier numéro), il ne nous est plus possible de continuer à publier tous les deux mois une vingtaine de pages. Nous allons désormais réduire le bulletin à quelques pages, donnant priorité aux nouvelles de la répression, supprimant les revues de presse, annonçant ou rapportant, sous forme de brèves, les manifestations en Europe, etc ... Les envois gratuits aux organes de presse, aux instances politiques, syndicales, humanitaires, aux institutions internationales seront revus à la baisse, mais non supprimés. Pour combien de temps?

On verra.

Il faut d'abord un peu plus de 10 000F pour remettre à flot le bulletin ; une marge supplémentaire serait utile. Comme les comptes de l'Association sont également déficitaires, on ne peut tabler sur les seuls militants pour renflouer Maroc-Repression ; on ne peut attendre des cotisations des différents comités que la couverture des frais de fonctionnement et d'envoi de missions.

C'est pourquoi nous nous adressons à notre lectorat pour tenter de redresser la situation par un effort sur les abonnements de soutien, l'envoi de contributions exceptionnelles ou mieux de mandats réguliers par prélèvement automatique. Dans une lettre, venue du Maroc, nous avons trouvé l'analyse suivante :

« J'ai vu l'émission 7/7.

Les propos injurieux qu'il (le Rol) a tenus à l'égard d'Amnesty International révèlent combien il est vexé d'être dénoncé, vaincu, complètement dénudé sur le terrain. Il nie puis il reconnaît : c'est un signe de défaite. Le moment est propice pour donner des coups décisifs. Il ne faut pas lâcher ! »

Qu'il ne faille pas lâcher, qui d'entre nous en douterait ?

Dans la lutte contre la répression au Maroc, le bulletin Maroc-Repression a une place : celle que lui fait ses lecteurs.



LE SERVITEUR ZÉLÉ

A la tête de l'administration pénitentiaire marocaine, Mohamed Ledidi organise la terreur. Carnage à Salé.

De la prison de Kénitra, Ridouane, Belkehal, Chbair, Tbel, Boudaoui et Khyar nous ont envoyé un communiqué, en date du 3 juin 1993, soulignant "qu'au moment où s'ouvre la Conférence des Droits de l'Homme à Vienne la situation se dégrade au Maroc. L'emprisonnement, la disparition et l'exil pour délit d'opinion ; la pratique de la torture dans les locaux officiels et secrets de la police, les décès des "hôtes" dans les prisons, les arrestations arbitraires etc."

Dans les prisons, depuis l'arrivée à la direction générale de l'Administration pénitentiaire de Mohamed Ledidi, affidé du pouvoir, tous les acquis obtenus durement par les prisonniers politiques (visite directe des

familles, soins médicaux, poursuite des études, réception du courrier) sont abolis. Les signataires du communiqué ont déclaré leur intention de faire des grèves de la faim les 7, 12 et 17 juin. Dans toutes les prisons les grèves de ce genre se multiplient.

A Kénitra, les familles de 8 détenus islamistes interpellent sur la situation de leurs enfants qui ont mené des grèves de la faim de protestation contre les mesures arbitraires prises à l'encontre de leur père. La mère d'un détenu de Ouakacha dénonce les mesures d'intimidation du dénommé Ziane, responsable de la visite, dans le but de rançonner les familles.

Mais le serviteur zélé du Roi qu'est Mohamed Ledidi ne se contente pas des cabinets du pouvoir, il sait se faire "homme de terrain". Dans la nuit du 5 au 6 mai, à la tête d'une trentaine de gardiens de prison, armés de gourdin et de menottes, il a commandité une fouille générale des prisonniers de Salé.

Ces derniers, terrorisés, ont été deshabillés, frappés, leurs affaires saccagées. Plusieurs d'entre eux se sont ouverts les veines pour mettre fin à leurs jours. Le carnage a débuté le 5 à 20 heures pour s'achever le 6 à minuit.

Mais Mohamed Ledidi, décidément fonctionnaire modèle, ne peut se satisfaire de terroriser les prisonniers; il s'en prend aussi aux familles. Un appel de la prison civile de Ouakacha de Casablanca, daté du 15 mai 1993, nous a appris que venait d'être arrêtée Zoulykha Al Akhdari, femme d'un détenu politique, du groupe des 26, Saïd Tbel, elle-même militante à l'AMDH, membre de la commission administrative pour les droits de la femme marocaine qui demande la réforme de la "moudawana". Elle a été arrêtée avec son bébé de 40 jours et poursuivie par le procureur du Roi pour atteinte aux valeurs sacrées de l'Etat. Les faits qui lui étaient reprochés remontent au 28 janvier 1993 quand un gardien de la prison centrale où elle était venue rendre visite à son mari l'a accusé d'avoir tenu des "propos injurieux qui sont répréhensibles". Le fils aîné de Zoulykha et Saïd, Adil, âgé de 10 ans, a pendant toute la durée de détention de sa mère fait la navette entre son école, la prison centrale (pour voir son père) et la prison civile (pour voir sa mère et son petit frère).

Zoulykha, défendue par une cinquantaine d'avocats de Kénitra, Khemisset, Casablanca, Rabat, Meknès et Beni-Mellal a finalement été acquittée le 19 mai 1993 au bénéfice du doute.

UNE MORT ÉTRANGE

Un étudiant décède dans un commissariat

Mustapha Hamzaoui, étudiant à la Faculté de droit de Fès, membre de l'Association des diplômés chômeurs, âgé de 27 ans, a été arrêté, le samedi 15 mai devant la poste, boulevard Mohamed-V à Khénifra.

L'agent de police qui l'a conduit au poste dit avoir voulu protéger une fille que Mustapha aurait roué de coups. Le 17 mai, la famille Hamzaoui était mise au courant de la mort de Mustapha remontant à la veille. Par suicide lui précise-t-on. Mais très vite, la famille Hamzaoui avançait l'idée d'un décès par suite de tortures. Aussi a-t-elle saisi l'OMDH qui a aussitôt demandé aux ministères de la Justice et de l'Intérieur l'ouverture d'enquêtes sérieuses. Un membre de l'AMDH, ayant vu le corps du défunt, a pu constater des signes de torture au niveau des mains, des pieds

et des membres sensibles du corps.

La famille et les membres du bureau de la section de l'association dont faisait partie Mustapha ont subi de très fortes pressions de la part du commissaire divisionnaire et même du gouverneur de Khénifra pour les persuader d'abandonner l'affaire. Mais ils n'ont pas cédé. Les avocats de la famille ont déposé une demande d'autopsie en présence d'un médecin désigné par les plaignants. Les autorités refusent. Des manifestations d'indignation ont eu lieu dans la ville en effervescence. S'en sont suivies des arrestations de jeunes, un procès, puis des condamnations : Ali El Merchat, Allal Aknous, Hamid Yaya, Abdellah Anfad, Ali Samaoui ont été condamnés à 3 mois de prison ferme. Mais l'affaire n'en sera pas étouffée pour autant !

ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS

L'OMDH rend public un dossier relatif à la disparition forcée des citoyens. Son bureau national, dans un communiqué du 24 mai 1993, publie une liste de 17 noms et réclame leur libération immédiate pour mettre fin à cette violation des droits de l'homme.

LES MILITANTS SYNDICALISTES ET DES DROITS DE L'HOMME

Au Maroc, les comités pour la libération des militants détenus se multiplient. Au nom d'Amaoui (dont le Roi a déclaré à 7/7 que la peine de 2 ans était un minimum !), il faut associer ceux de Belaïchi, responsable de l'AMDH à Al-Hoceima et Laghimi, responsable de l'UGTM et dont l'unique tort est d'avoir su efficacement défendre les droits des travailleurs dans le Gharb. Dans le monde se multiplient les mouvements de solidarité avec Noubir Amaoui de la part du parlement européen et de nombreuses organisations syndicales, notamment du Canada comme la Centrale de l'enseignement du Québec, le Centre international de solidarité ouvrière et la Confédération des syndicats nationaux.

La défense de Amaoui a adressé un message au XVIII^e congrès des avocats arabes qui s'est tenu à Casablanca du 20 au 23 mai dernier pour attirer l'attention des congressistes sur la situation des détenus politiques et syndicaux au Maroc.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

14, rue de Nanteuil 75015 Paris.

Tél. : (33) (1) 45 32 01 89

Fax les jours ouvrables : (33) (1) 45 3164 37
sinon (33) (1) 30 92 13 48.

Métro : Convention ou plaisance

Autobus : 48, 62, 89.

HASSAN ET AMNESTY

Négociation de marchand de tapis entre un conseil du Roi et une vieille boîte complètement défraîchie

Qui a pu écouter le numéro de Hassan II à 7/7 le 16 mai dernier aura reconnu Amnesty international en "la vieille boîte complètement défraîchie". Depuis cette date le conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) a essayé d'entrer en contact avec cette organisation sans doute parce "qu'elle ne sert plus à rien et qu'elle est manipulée par des gauchistes". Toujours est-il qu'une rencontre lui avait été proposée sous réserve qu'Amnesty renonce à diffuser un document daté du 14 avril. Il s'agit du rapport sur les disparus si-

gnalé dans le dernier numéro de Maroc-Répression. Devinez qui de la vieille boîte ou du Conseil a cédé : le dernier bien sûr !

Ce conseil devrait s'informer, non point auprès de la Commission consultative française des droits de l'homme dont le président est venu en visite au Maroc début mai, mais tout simplement auprès des associations de droit de l'homme existant au Maroc et qui parlent de plus en plus haut et fort (voir plus loin).

Le petit jeu des autorités marocaines — qui a longtemps consisté à jouer sur la fibre nationale en dénonçant les dénonciations étrangères — se retourne maintenant contre elles. Après que le CCDH ait dernièrement pris à parti le rapport du Département américain, on a pu lire dans l'édition du 11 mai du journal marocain Libération : "N'y a-t-il pas suffisamment de rapports sur les droits de l'homme émanant des associations marocaines, des organisations syndicales, des partis ? N'y a-t-il pas matière à se pencher sur l'étude objective et sincère de ces rapports ?"

M^{ME} WARZAZI, UNE FAUSSE INGÉNUE À LA DÉCOUVERTE DES DROITS DE L'HOMME

Décidément les autorités du Maroc ne sont pas très bien informées : le roi a déjà dit à plusieurs reprises qu'il n'était pas très au courant des services prodigués par son administration (on se demande qui gouverne ce pays), voilà que Madame Warzazi, représentante du Maroc au Congrès mondial des droits de l'homme à Vienne, en réponse à une lettre ouverte adressée par M. Toussaint (responsable de l'Association de défense des anciens travailleurs au Maroc) écrit : "Ce qui est certain c'est que la plupart des personnes qui ont été libérées après avoir purgé leur peine, jouissent de la possibilité de vivre une nouvelle vie".

Nous tenons à lui signaler qu'Achour, Agouaou, Raïss (comme sans doute tous les anciens de Tazmamart) ne touchent pas leur retraites militaires ni les indemnités auxquelles ils ont droit, ni les frais de soin qui leur avaient été promis à leur sortie de Tazmamart par le lieutenant colonel Faddoul. C'est en vain qu'ils ont écrit aux ministères. Par ailleurs, El Bou, dans un état de santé lamentable suite aux séquelles de plusieurs années de prison, ne peut quitter le territoire pour se faire soigner en France, bien qu'il ait obtenu — véritable exploit ! — un visa de l'ambassade de France ; quant aux anciens détenus fonctionnaires (enseignants ou autres), ils ne sont toujours pas réintégrés à leur poste. Dans la même lettre, Madame Warzazi écrit aussi : "Le bagne de Tazmamart, comme vous l'appellez, n'est certainement pas la prison rêvée, comme on la trouve, à titre exceptionnel en Suède". Mais elle omet de dire que le bon plaisir de son roi y a maintenu 18 ans des hommes que les tribunaux n'avaient condamnés qu'à 3 à 4 ans. Mais au fond le sait-elle ? On en parle si peu. C'est tellement naturel dans ce pays où une horreur en cache une autre, où les atroces conditions de détention des détenus de Tazmamart font oublier que nombreux étaient les militaires condamnés à avoir purgé leur peine et que les Bourequat n'avaient comparu devant aucun tribunal. Eussent-ils été enfermés dans une prison de style suédois, que le droit, là non plus, n'y aurait trouvé son compte. C'est dur de représenter le Maroc à un Congrès des Droits de l'Homme ! A Vienne justement une autre lettre ouverte attendait Madame Warzazi, celle, fort courtoise, écrite par Ahmed Bélaïchi de la prison civile de Oukacha, au titre qu'ils sont l'un et l'autre, mais "chacun dans sa position impliqués dans les mêmes questions des droits de l'Homme dans leur pays". La dame, paraît-il, n'a pas goûté l'humour. La demande était simple pourtant : indiquer de façon concrète comment l'Etat marocain comptait s'aligner sur les normes internationales en matière de droit de l'Homme, et quand "la femme marocaine pourrait enfin prétendre à la reconnaissance de sa majorité". On trouvera la lettre de Bélaïchi dans la lettre de L'ASDHOM du 5 mai 1993.



LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Vienne, juin 1993, une étape importante malgré les difficultés

La conférence mondiale sur les droits de l'homme s'est terminée sur un échec. Commencée le 14 juin 1993, précédée par un forum des ONG, elle n'a adoptée aucune des principales propositions exprimées par les sociétés civiles et portées vaillamment par l'écrasante majorité des ONG. Il n'y aura donc ni Haut-commissariat des droits de l'homme pour veiller au respect des chartes et conventions, ni Cour pénale permanente internationale pour juger les pays auteurs de délits en la matière. Seul le cynisme des Etats a triomphé. Vienne aura accouché d'une souris, contre les tenants du relativisme culturel (droits de l'homme islamiques, asiatiques...). La Conférence a adopté une résolution sur l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme.

Mais, au-delà de l'échec attendu, Vienne fut pour les ONG une rencontre capitale, fructueuse et prometteuse. En marge des Etats, plus de 6000 militants des droits de l'homme représentants les organisations des cinq continents se sont rencontrés et ont débattu deux semaines durant des violations des droits de la personne humaine, de leurs origines et de leurs moyens de mieux faire respecter le droit. Les Comités de lutte contre la répression au Maroc étaient présents au Forum des ONG et à la Conférence; ils formaient une délégation commune avec l'APADM et l'ASDHOM.

Au cours de multiples réunions avec l'Association marocaine des droits de l'homme, l'Organisation marocaine des droits de l'homme et la Ligue marocaine des droits de l'homme, ils ont soulevé toute une série de questions préoccupantes: le douloureux dossier des disparus, les conditions de détention des prisonniers politiques, les

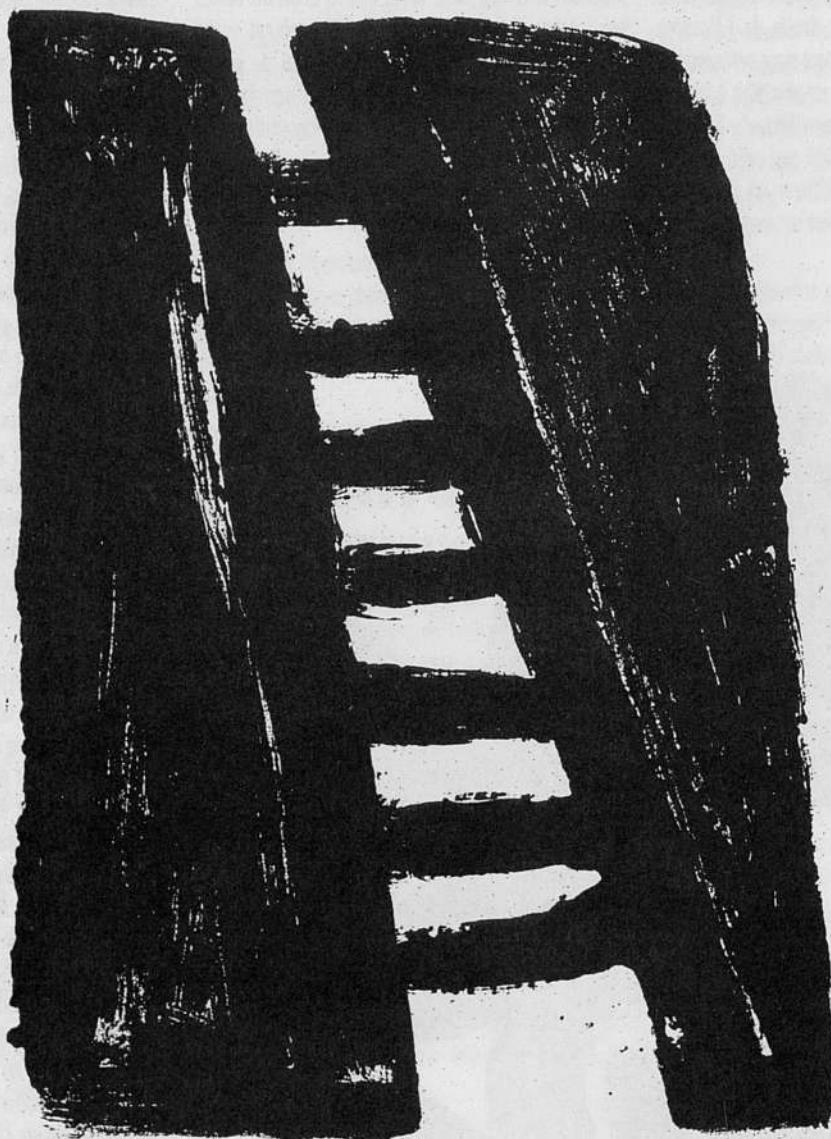
jugements arbitraires. Les CLCRM et les autres organisations marocaines, l'AMDH, l'ASDHOM, l'APADM ont d'entrée de jeu enregistré un succès de taille: la candidature marocaine à la vice-présidence de la Conférence a été en effet écartée par une majorité de délégations. Nos organisations ont diffusé très largement un dossier sur l'état de la répression au Maroc¹, dossier très complet qui a servi de base aux discussions avec des ONG

même dossier qui fut abordé avec les représentants du centre Carter (une des principales organisations humanitaires américaines). Cette ONG s'est engagée à remettre au Département d'Etat américain et au roi du Maroc une note portant sur deux points précis: faire toute la lumière sur le sort de 7 disparus (4 militaires et 3 civils) et obtenir pour les survivants de Tazmamart² des passeports en vue de soins appropriés

aux Etats-Unis (soins qui seraient pris en charge par les organisations humanitaires américaines). Parmi les initiatives spécifiques au Maroc, deux points de presse: • l'un le mercredi 16 juin organisé par l'Appel pour les droits de l'homme au Maroc (structure qui regroupe des associations, syndicats et partis politiques en France) avec trois témoins: M. Nadrani, ancien déporté, A. Serfaty, ancien prisonnier politique, et un représentant des familles de disparus. Le cas de A. Khary, le plus ancien prisonnier politique (détenu depuis 23 ans) a notamment été rappelé; • l'autre, le 18 juin organisé par les familles de victimes de la répression politique. Enfin, en accord avec l'association marocaine des familles des victimes de la répression, organisation proche de l'AMDH, il a été décidé de poursuivre l'exploration du dossier des 200 militaires marocains libérés par le Polisario, militaires qu'Hassan II n'autorisent toujours pas à rentrer. L'étude de ce dossier sera poursuivie cet été dans le

cadre de la sous-commission des droits de l'homme (Genève août 1993) et à partir d'entretiens avec le CICR.

Vienne, grâce au remarquable travail des ONG, aura été une étape importante dans notre lutte contre la répression au Maroc.



américaines, européennes et africaines qui nous assureront de leur concours à l'avenir. Elles ont été informées d'une prochaine mission au Maroc de la Commission internationale des juristes, laquelle soulèvera auprès des autorités le dossier que nous jugeons les plus urgent: celui des disparus. C'est d'ailleurs ce

1. Ce dossier comporte trois documents en anglais et en français (sur les prisonniers politiques, sur les disparus, sur l'impunité des tortionnaires). Ils sont disponibles au comité de Paris contre l'envoi de la somme de 30 F.
2. Les listes seront publiées dans notre prochain bulletin

CONSTITUTION DU RASSEMBLEMENT DES EXILÉS POLITIQUES MAROCAINS EN FRANCE

Des exilés et réfugiés marocains en France ont fondé une association dont le but est de défendre leur droit inconditionnel au retour dans leur pays avec garantie de libre circulation. Les premiers membres sont Rachid Ben Barka (fils de Mehdi Ben Barka), Arsala Idir (ancien membre de l'Union nationale des forces populaires marxistes exilé depuis 26 ans), Mahjoubi Mohamed (ancien du 23 mars, exilé depuis 72), Mohamed Mounfik (exilé depuis 76) et Abraham Serfaty (expulsé du Maroc vers la France en 1991).

40^e ANNIVERSAIRE POURQUOI PAS ?

Le 20 août 1953, le Roi Mohammed V promulguait une loi d'Amnistie générale englobant tous les prisonniers d'opinion. Le Comité de liaison des mairaines et des parrains de prisonniers d'opinion :

- Jean-Michel Goux - Le Caillou - 47330 Lalanduse
- Tél : (16) 53 36 81 00
- Josette Seffusatti - Le Petit Travanon - 07270 Lamastre -
- Tél. : (16) 75 06 53 84)

lance une campagne pour obtenir une même mesure de la part du pouvoir actuel marocain. On trouvera en page 12 du dernier numéro du bulletin un modèle de lettre pour cette campagne.

LETTRE OUVERTE À TF1

Limoges, le 20 mai 1993

Lettre ouverte à la direction et aux journalistes de TF1 qui participent à la propagande d'un régime condamné à 15 reprises par le Parlement européen et autres instances internationales comme Etat de non-droit, par le fait de donner la parole à Hassan II, autorité suprême. Même le conseil consultatif des droits de l'homme (créé par Hassan II pour cacher ses crimes) a été contraint de reconnaître la situation désastreuse qui sévit dans les prisons du roi. Cet aveu

tardif, qui coïncide avec la candidature du Maroc à la vice-présidence de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui se tiendra à Vienne en juin prochain, n'est que l'arbre qui cache la forêt.

Les journalistes en sont les premiers informés, c'est pourquoi, en guise de droit de réponse, nous demandons à la direction de TF1 de programmer la diffusion du film de Paul Grimault avec scénario de Jacques Prévert *Le roi et l'oiseau*. Chacun s'y reconnaîtra.

ASDHOM et CLCRM de Limoges

C'EST L'INTELLIGENCE QU'ON ASSASSINE

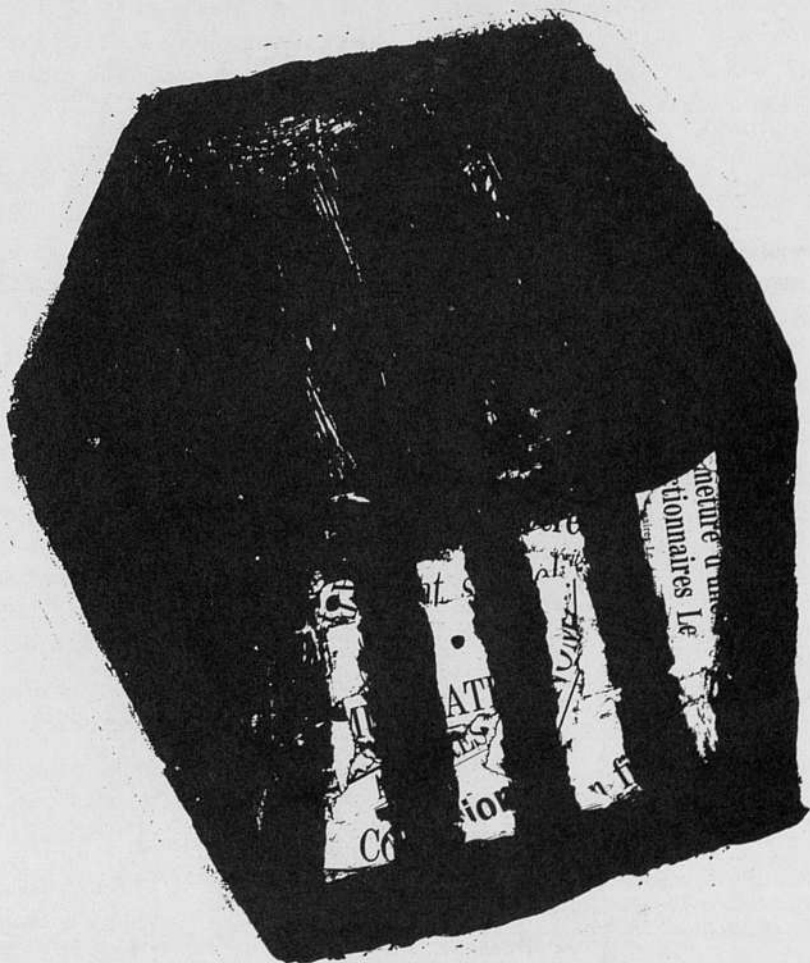
Après l'assassinat, à Alger, de Tahar Djaout, écrivain et journaliste puis de Mahfoud Boucbeci, psychiatre de renommée internationale, venant à la suite d'autres meurtres, un groupe d'intellectuels s'est réuni à Paris le 17 juin 1993 à l'Ecole des hautes études en sciences politiques. Il a décidé de créer un comité international de soutien aux intellectuels algériens (CISIA). Il appelle au renforcement des liens entre la communauté scientifi-

que et culturelle internationale et la communauté intellectuelle algérienne. Il alerte l'opinion publique sur la dégradation dramatique des conditions de vie, de travail et de création en Algérie. Il veut contribuer à entretenir l'espoir. Il se propose d'organiser toutes actions allant dans le sens d'une solidarité active et vigilante. Quelques jours après la création du CISIA, l'assassinat de Mohamed Boukhobza, sociologue très connu, est venu renforcer notre détermination et souligner l'urgence de notre démarche.

Pour toutes initiatives, contacter le CISIA à son adresse provisoire : 105, bd Raspail, 75006 Paris.

RECTIFICATIF DERNIER BULLETIN

La carte (tract) reproduite à la page 22 du dernier bulletin (n° 123) n'a pas été réalisée ni distribuée par le Comité de Limoges. Elle doit correspondre au recto du texte reproduit dans la page 12 du même bulletin. Il s'agit d'une carte éditée par le Comité de liaison des parrains et mairaines des prisonniers d'opinion.



Publications disponibles

• *Casablanca : Soulèvement populaire, juin 1981*
Récit des événements et présentation des problèmes
de la ville — 8 F

• *France-Maroc : continuité ou changement ?*

Actes du colloque organisé le 9 mars 1985
par l'Association de soutien aux CLCRM — 20 F

• *Rencontre avec le Maroc*

Claude Ariam, nouvelle édition,
La Découverte / Maspéro — 95 F

• *Notre ami le roi*

Gilles Perrault, Ed. Folio actuel poche — 43 F

• *Le travail des enfants au Maroc*

rapport de l'enquête réalisée par l'Anti-Slavery Society
en 1975 et en 1977 sur l'exploitation des enfants
dans les manufactures de tapis — 1979 — 5 F

• *A l'ombre de Lalla Chafia*

Driss Bouisséf Rekab, éd. L'Harmattan — 90 F

• *Les prisonniers marocains, fosses communes
pour les vivants*

H. Ben Malek, supplément

au n° 82-83 de Maroc-Répression — 10 F

• *Les disparus au Maroc*

Dossier présentant le processus de la disparition,
les différentes catégories de disparus
et des témoignages — 10 F

• *Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons*

édité par le Centre d'information Inter-peuples
et le Comité de Grenoble — 40 F

• *Hors du Maroc jobertien*

Idrissi Kaitouni — 15 F

• *Dossier sur les prisonniers politiques islamistes* — 10 F

• *Livre blanc sur les enfants Oufkir*

cabinet B. Darteville et G. Kiejman — 20 F

• *Babel (mars 90) Droits de l'homme, droits des
peuples au Maghreb* — 45 F

• *Babel (jan 92) Droits des femmes au Maghreb
(cedetim-unesco)* — 80 F

• *Dans les entrailles de ma patrie*

Rahal Jbiha — 25 F

• *La faim pour la justice*

résumé de la mission de M^e Voguet
et du D^r A. M. Root — 5 F

• *Maroc: torture, "disparitions", emprisonnement politique*
Amnesty International — mars 1991 — 30 F

• *Rapport sur Tazmamart*

daté de 1989 — 15 F

• *Rapport d'investigation d'une mission médicale
au Maroc, novembre 1991* — 15 F

• *Au royaume de l'injustice*

CLCRM — ASDHOM Limoges — 15 F

• *Le livre blanc sur les droits de l'homme au Maroc*
78 F

• *Tazmamart : une prison de la mort au Maroc*

Christine Daure-Serfaty, éd. Stock — 98 F

• *A qui appartient le Maroc ?*

Moumen Diouri, éd. L'Harmattan — 130 F

• *Le 21 octobre 1992 à Jussieu*

allocutions des intervenants, brochure 4p — 5 F

• *Affiche* — 10 F

• *Autour d'Abdellatif Derkaoui (poèmes)* — 5 F

• *Ils ont écrit... Liberté.*

Droits de l'homme et regards d'enfants, éd. ATMF — 50 F

• *Poèmes, lettres, écrits de prison*

Saïda Menebhi, disparue en janvier 1976, torturée,
jugée au procès de Casablanca (janvier-février 77)
Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève
de la faim dans la prison civile de Casablanca — 10 F

• *Sous le bâillon, le poème*

A. Laabi, L'Harmattan — 85 F

• *La parole confisquée, textes, dessins, peintures de pri-
sonniers politiques marocains* — 72 F

• *Es-Srir, conte pour enfants*

Jacqueline Maitte-Lobbe — 30 F

• *Nouveau ! Etat de la répression au Maroc*, dépliant en anglais et en français — juin 93 — 5 F (30 F les dix)

Pour tout envoi, le prix du port sera facturé. Chèque à l'ordre de l'Association de soutien aux CLCRM

CONDITIONS D'ABONNEMENT à Maroc-Répression

- ☐ 150 F — France
- ☐ 90 F — étudiants et chômeurs
- ☐ 170 F — autres pays
- ☐ 300 F et plus — abonnement de soutien

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Pays :

Chèques ou mandats à l'ordre de : Association de soutien aux
Comités de lutte contre la répression au Maroc avec la mention «
abonnement » à envoyer

14, RUE DE NANTEUIL, 75015 PARIS — CCP 13 84 02 7 H PARIS

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de
militants marocains, ils existent en
Belgique, en Espagne, en France,
aux Pays Bas, en Suisse, avec des cor-
respondants dans plusieurs autres pays
(Allemagne, Italie, Royaume Uni, USA,
notamment), et sont en relation avec les
trois organisations de droits de
l'Homme au Maroc (AMDH, LMDDH,
OMDH affiliée à la Fédération
Internationale des Droits de l'Homme).
Avec les associations marocaines de
droits de l'Homme en Europe (APADM,
ASDHOM), les comités agissent, auprès
de la CEE qui a voté à Strasbourg,
entre 1987 et 1991, onze résolutions
condamnant les violations des droits de
l'Homme au Maroc; auprès de l'ONU,
soutenus par toutes les ONG internatio-
nales consacrées aux droits de
l'Homme. Les comités sont adhérents de
l'Organisation Mondiale Contre la
Torture. Leur rôle:

- informer sur la répression
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de
missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple maro-
cain contre la répression et pour les li-
bertés fondamentales.

MAROC-RÉPRESSION

Directeur de la publication :

François Della Sudda.

Imprimerie : l'Internationale

Commission paritaire : n° 70800

POUR SOUTENIR L'ACTION DES COMITÉS

1° **Lire et faire connaître le bulletin Maroc-Répression**, s'abonner et faire
abonner des amis (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement
de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assu-
ré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abon-
nement de soutien. Penser à se réabonner dès le premier rappel ! Jusqu'à présent, les
sommes supplémentaires reçues pour les abonnements de soutien couvrent à peine le ser-
vice gratuit et indispensable assuré aux médias. Souscrire un abonnement de soutien,
c'est participer de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2° **Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier**, pour cou-
vrir les frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3° **Soutenir matériellement les militants démocratiques, prisonniers politiques**
et leur famille, par un versement au compte postal : La Source 352 11 58 L, à l'ordre
de Me Philippe Guibard, pour permettre les envois réguliers dans les prisons.

4° **Prendre contact avec les différents comités** ou correspondants, en
Belgique, en Espagne, en France, en Hollande et en Suisse. Ecrire, pour avoir les
adresses, au Comité de Paris.